

PLAN DE COURS

FOR-2007 : Formation pratique (sylviculture et écologie)

NRC 91682 | Automne 2020

Préalables : FOR 1010 ET FOR 1001

Mode d'enseignement : Distance-Hybride

Temps consacré : 0-6-0

Crédit(s) : 2

Cette formation pratique porte sur la conception et la réalisation d'un inventaire d'intervention sylvicole pour un secteur spécifique de la Forêt Montmorency. Cet inventaire comprend des relevés écoforestiers menants à établir un diagnostic sylvicole et à prescrire des interventions forestières. Cette formation pratique se déroule selon un horaire intensif de dix jours, réparti sur deux semaines à la fin de la session d'été. Les approches pédagogiques sont basées sur la collaboration avec les pairs, le tutorat et la mise en application des connaissances forestières précédemment acquises. La rédaction d'un rapport d'équipe constitue l'évaluation principale du cours.

La formation distance-hybride combine, en proportion variable, des activités de formation à distance asynchrones disponibles sur les sites de cours de monPortail et des séances obligatoires offertes à distance en mode synchrone, en direct, selon l'horaire indiqué. En fonction des directives de la santé publique, veuillez prendre note que, si des examens sous surveillance peuvent être réalisés sur le campus de l'Université Laval, ceux-ci peuvent se dérouler à un autre moment que la plage prévue pour les séances synchrones. De plus, 4 séances sur le terrain pourront être planifiées aux dates planifiées par l'enseignant Sylvain Jutras. Plus de détails seront fournis ultérieurement.

Plage horaire

Classe virtuelle synchrone

vendredi

09h00 à 11h50

Du 31 août 2020 au 11 déc. 2020

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=120654>

Coordonnées et disponibilités

Sylvain Jutras

Enseignant

sylvain.jutras@sbf.ulaval.ca

Raffaël Kitching-Soulard

Assistant

raffael.kitching-soulard.1@ulaval.ca

Martine Lapointe

Assistante principale

martine.lapointe@sbf.ulaval.ca

Soutien technique

Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSE)

<http://www.ene.ulaval.ca> 

418-656-2131 poste 414331

Sans frais: 1-877 7ULAAVAL, poste 414331

Automne et hiver	
Lundi au jeudi	8 h à 19 h
Vendredi	8 h à 17 h 30
Été	
Lundi au jeudi	8 h à 17 h
Vendredi	8 h à 16 h

Sommaire

Description du cours	4
Introduction	4
Objectifs généraux	4
Approche pédagogique	4
Liens du cours avec les programmes	4
Horaire du cours (Preliminaire, à ajuster dans le details en cours de session)	5
Contenu et activités	5
Évaluation et résultats	6
Évaluation des apprentissages	6
Informations détaillées sur les évaluations sommatives	6
Examen d'équipe : relevé écoforestier	6
Examen individuel écrit	6
Examen d'équipe : Discussion sur le mandat et le diagnostic sylvicole	6
Examen individuel pratique	7
Rapport final	7
Barème de conversion	7
Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat	8
Correction linguistique, retard et présentation des travaux	8
Absence aux examens	8
Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle	9
Matériel didactique	9
Bibliographie	9
Bibliographie	9

Description du cours

Introduction

Ce stage de formation pratique porte sur le diagnostic et la prescription sylvicole dans le contexte d'une sylviculture axée sur la multifonctionnalité de la forêt et sur la création de valeurs. Réalisé à la Forêt Montmorency, la forêt d'enseignement et de recherche de l'Université Laval, ce stage en sylviculture s'inscrit dans la mise en œuvre de la stratégie d'aménagement durable et écosystémique de cette dernière. Ce cours intégrateur offre l'opportunité à l'étudiant et à l'étudiante en foresterie de développer une pratique professionnelle en sylviculture « axée sur la formulation d'objectifs clairs et cohérents, sur l'atteinte de résultats mesurables et sur la responsabilisation des gestionnaires » (*voir la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier; article 1.2*).

La formation est basée sur la conception et la réalisation d'inventaires d'intervention sylvicole pour un secteur d'intervention potentiel de la Forêt Montmorency. Cet inventaire comprend des relevés écoforestiers menants à établir un diagnostic sylvicole et à prescrire des interventions forestières. Des scénarios sylvicoles devront aussi être décrits, dans le respect des enjeux d'aménagement durable et écosystémique de ce territoire. La formule d'apprentissage proposée dans ce cours se fonde sur l'observation terrain, la discussion avec les collègues et la formulation d'objectifs clairs et cohérents. Le cours utilise une approche de tutorat avec des professionnels de la forêt.

Ce cours offre l'opportunité à l'étudiant et à l'étudiante de développer une pratique professionnelle de la sylviculture. Il veut favoriser l'acquisition d'une démarche rigoureuse basée sur la réalité terrain et sur la complexité biologique de la station et du peuplement. Cette approche intégrative est volontairement en contraste avec l'approche normative qui a lourdement marqué la sylviculture québécoise au cours des dernières décennies.

Objectifs généraux

À la fin du cours, les étudiants et étudiantes devront démontrer avoir acquis les compétences suivantes :

- Faire un diagnostic sylvicole pour des peuplements forestiers;
- Élaborer une prescription sylvicole compte tenu des objectifs et des stratégies d'aménagement ciblés;
- Délimiter des secteurs d'interventions sylvicoles;
- Proposer des scénarios sylvicoles pour des groupements écoforestiers.

À ces objectifs principaux s'ajoutent des objectifs complémentaires :

- Démontrer la capacité d'intégrer l'information écologique au diagnostic et à la prescription sylvicoles, notamment en identifiant et en caractérisant les stations forestières;
- Développer une approche méthodologique nécessaire pour élaborer des plans d'interventions sylvicoles;
- Réaliser la synthèse fonctionnelle des connaissances acquises en sciences forestières nécessaires pour prendre des décisions sylvicoles;
- Développer une vision personnelle d'une pratique professionnelle de la sylviculture.

Approche pédagogique

Ce stage de formation pratique se déroule principalement à la Forêt Montmorency, selon un horaire adaptatif vu le caractère exceptionnel de cet automne 2020. Les approches pédagogiques sont basées sur la mise en application des connaissances précédemment acquises, dont la systématique, la dendrométrie, l'écologie, la pédologie, la cartographie numérique, l'hydrologie et les opérations forestières. À partir des très abondantes données cartographiques disponibles, les étudiants et étudiantes auront à concevoir et à réaliser, en équipe, un inventaire d'intervention dans un secteur spécifique de la Forêt Montmorency. Les journées de terrain seront dédiées essentiellement à l'acquisition de données écologiques en forêt, visant à permettre d'élaborer des diagnostics et des prescriptions sylvicoles. Les cours à distance seront consacrés à la compilation et l'analyse des données, l'ajustement des méthodes d'inventaires, et à de courtes présentations magistrales. Tout au long du processus, la collaboration avec les pairs et le tutorat par l'équipe d'assistants et d'assistantes est au cœur de l'approche pédagogique. Un examen pratique en forêt permettra d'évaluer individuellement l'acquisition des compétences par les étudiants et les étudiantes. La rédaction d'un rapport d'équipe décrivant le diagnostic, les prescriptions et les scénarios sylvicoles complétera le cours.

Liens du cours avec les programmes

Le cours FOR-2007 vise les étudiants et les étudiantes des programmes de baccalauréat en aménagement et environnement forestier (B-FOR) et de baccalauréat coopératif en opérations forestières (B-OPF), dans lesquels le cours est obligatoire. Ce cours est préalable au cours : "FOR-2009 Formation pratique (planification sylvicole)", offert la session d'automne suivante pour les étudiants et étudiantes du programme B-FOR.

Horaire du cours (Preliminaire, à ajuster dans le détails en cours de session)

Date	Heure	Activité	Lieu
Sem 1	Mardi	Présentation du plan de cours, formation des équipes	À distance
	Vendredi	Introduction, cartographie et travail en équipe	À distance
Sem 2	Mardi	Activité de préparation des formulaires d'inventaire et virées	À distance
	Vendredi	Présentation du plan d'aménagement de la FM et travail d'équipe	À distance
Sem 3	Mardi	Présentation sur les diagnostics et prescriptions, travail d'équipe	À distance
	Vendredi	Relevés écoforestier en forêt	FM
Sem 4	Mardi	Activité d'ajustement des formulaires d'inventaire et virées	À distance
	Vendredi	Relevés écoforestier en forêt	FM
ou	Samedi	Relevés écoforestier en forêt + examen d'équipe en forêt	FM
Sem 5	Dimanche	Visite sylvicole d'éclaircies et prise de données des effets réels	FM
Sem 6	Mardi	Examen individuel écrit + travail d'équipe	À distance
	Jeudi ou Vendredi	Examen individuel en forêt + Relevés écoforestier en forêt	FM
Sem 7	Mardi	Travail d'équipe	À distance
	Vendredi	Présentation sur les scénarios sylvicoles + travail d'équipe	À distance
Sem 8	Mardi	Travail d'équipe	À distance
	Vendredi	Évaluation orale en équipe sur les enjeux du secteur	À distance
Sem 9 : Semaine de lecture			
Sem 10	Mardi	Travail d'équipe pour la rédaction du rapport	À distance
	Vendredi	Présentation (FOR-2009) et rédaction du rapport	À distance
à Sem 15			

Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
La démarche sylvicole	

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluation et résultats

Évaluation des apprentissages

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Examens (Somme des évaluations de ce regroupement)			40 %
Examen d'équipe : relevé écoforestier	À déterminer	En équipe	10 %
Examen individuel écrit	À déterminer	Individuel	10 %
Examen d'équipe : Discussion sur le mandat et le diagnostic sylvicole	À déterminer	En équipe	5 %
Examen individuel pratique	À déterminer	Individuel	15 %
Rapports (Somme des évaluations de ce regroupement)			60 %
Rapport final	À déterminer	En équipe	60 %

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

Examen d'équipe : relevé écoforestier

Date : À déterminer

Mode de travail : En équipe

Pondération : 10 %

Remise de l'évaluation : En forêt

Directives de l'évaluation :

L'examineur ou l'examinatrice accompagne l'équipe qui réalise un relevé écoforestier comme à son habitude. Pendant le relevé, l'examineur ou l'évaluatrice désigne une personne et sélectionne une variable du relevé. Cette personne aura à expliquer pourquoi cette variable a été retenue par l'équipe, comment elle est mesurée, comment elle sera compilée et comment elle servira au diagnostic sylvicole. Un appel à tous est possible pour compléter la réponse de la personne désignée. Chaque membre de l'équipe sera interpellé au cours de l'examen.

Examen individuel écrit

Date : À déterminer

Mode de travail : Individuel

Pondération : 10 %

Remise de l'évaluation : Examen écrit remis en classe

Matériel autorisé : Aucun

Examen d'équipe : Discussion sur le mandat et le diagnostic sylvicole

Date : À déterminer

Mode de travail : En équipe

Pondération : 5 %

Directives de l'évaluation :

Cet examen d'équipe vise à évaluer la compréhension commune des mandats d'aménagement liés au secteur d'intervention potentiel sous votre responsabilité et à expliquer les approches prises par l'équipe pour y répondre.

- Cet examen d'équipe se fait oralement sous forme de discussion et sa durée est d'environ 15 minutes
- Tous les membres de l'équipe doivent être présents et s'assurer de répondre à au moins une question. Vous pouvez aussi être plusieurs à répondre aux questions. L'important est de s'assurer que chaque membre de l'équipe aura parlé au moins une fois.
- Il n'est pas nécessaire d'avoir toutes vos données finales pour être en mesure de vous positionner par rapport à vos mandats. Vos observations et discussions sur le terrain devraient vous permettre de répondre aux questions.
- Au besoin, vous pouvez apporter vos cartes ou vos données préliminaires pour appuyer vos réponses.

Matériel autorisé : Toute documentation ou appareil électronique pertinent

Examen individuel pratique

Date : À déterminer

Mode de travail : Individuel

Pondération : 15 %

Remise de l'évaluation : Examen en forêt

Directives de l'évaluation :

Cet examen individuel se réalise sur le terrain. L'examen portera sur:

1. L'identification du dépôt meuble et de la classe de drainage du pédon désigné ;
2. L'identification des espèces indicatrices, de la station forestière et de la qualité de la régénération du peuplement désigné;
3. La réalisation d'un diagnostic et d'une prescription sylvicoles pour le peuplement désigné.

Les étudiants et les étudiantes suivront une virée qui les amènera aux trois sites d'examen. Ils et elles disposeront de 6 minutes à chaque site d'examen pour donner l'information demandée par l'examineur ou l'examinatrice.

Matériel autorisé : Aucun

Rapport final

Date de remise : À déterminer


Contribution au travail d'équipe : À déterminer

Mode de travail : En équipe

Pondération : 60 %

Répartition de la correction : 90 % Corrigé par l'enseignant
10 % Contribution au travail d'équipe

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Fichiers à consulter :  [FOR-2007_Plan du rapport_2019_V2.pdf](#) (91,37 Ko, déposé le 17 août 2020)

 [FOR-2007_Grille évaluation_2019.pdf](#) (133,88 Ko, déposé le 17 août 2020)

Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	89,5	100
A	86,5	89,49
A-	83,5	86,49
B+	80,5	83,49
B	77,5	80,49
B-	74,5	77,49

Cote	% minimum	% maximum
C+	71,5	74,49
C	68,5	71,49
C-	64,5	68,49
D+	60,5	64,49
D	54,5	60,49
E	0	54,49

Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 22 à 32 dudit Règlement, à : <http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire>

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formateurs soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

- i. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
- ii. résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- iii. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- iv. remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
- v. remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval, https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Reglements/Reglement_des_etudes.pdf. Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; texte adapté ici le 16 juillet 2009.]

Correction linguistique, retard et présentation des travaux

Évaluation de la qualité du français

La Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique se réfère à la [Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#) ainsi qu'aux [dispositions relatives à son application](#).

De plus, la Faculté recommande aux enseignants d'attribuer jusqu'à concurrence de 15 % de la note totale de tout examen, rapport, travail long ou tout autre document évalué, à la correction orthographique et grammaticale.

Une plus grande tolérance est accordée lors de la correction des travaux et des examens des étudiants non francophones.

Au besoin, profitez des services d'amélioration de la qualité du français à votre disposition sur le campus :

- [Ateliers gratuits d'aide à la rédaction](#) offerts par la Bibliothèque
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts en classe par l'École des langues
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts à distance par l'École des langues

Retard et présentation des travaux

Aucun retard injustifié à la remise des travaux ne sera toléré.

Absence aux examens

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- **Convocation par une cour de justice** durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.
- **Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin** précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.
- **Mortalité d'un proche** avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.

Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.

Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens, à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) ou à des motifs religieux quelconques n'est acceptable.

Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.

L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.

Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle

Afin de bénéficier de mesures d'accommodement pour les cours ou les examens, un rendez-vous avec une conseillère ou un conseiller du Centre d'aide aux étudiants travaillant en **Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** est nécessaire. Pour ce faire, les étudiants présentant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle permanente doivent visiter le site monPortail.ulaval.ca/accommodement et prendre un rendez-vous, le plus tôt possible. Au cours de la semaine qui suit l'autorisation des mesures, l'activation des mesures doit être effectuée dans monPortail.ulaval.ca/accommodement pour assurer leur mise en place.

Les étudiants ayant déjà obtenu des mesures d'accommodements scolaires doivent procéder à l'activation de leurs mesures pour les cours et/ou les examens dans monPortail.ulaval.ca/accommodement afin que celles-ci puissent être mises en place. Il est à noter que l'activation doit s'effectuer au cours des deux premières semaines de cours.

Matériel didactique

Cette section ne contient aucune information.

Bibliographie

Bibliographie

Disponible dans la section Contenu et activités